



## COMMUNE DE SAVIGNÉ

### BUDGET PRIMITIF 2022

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

#### **Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1**

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

#### BUDGET GLOBAL 2022

	Fonctionnement	investissement	Total
MAIRIE DE SAVIGNÉ	1 986 183.30	1 910 677.20	3 896 860.50

\* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépenses et recettes sont identiques

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-BP\_2022-BF  
Regu le 15/04/2022

Le budget 2022 a été voté le 31 mars 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les principales dépenses et recettes de la section : Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité.

En 2021, la compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire de la commune.

Ce transfert s'opère en identifiant **un taux communal de référence de TFPB**, égal à la somme :

- du taux départemental d'imposition de 2020 : **17,62 % pour la Vienne**
- et du taux communal d'imposition de 2020 : **10,01 %**
- soit un taux de référence de : **26,63 %**

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2021 :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 26.63 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 29.08 %

- Les dotations versées par l'Etat.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-BP\_2022-BF  
Regu le 15/04/2022

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent :
  - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
  - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à l'accessibilité...).

### Les dépenses :

Le volume total des dépenses d'investissement est de 1 910 677.20 € (dont 594 075.34 € de RAR)

Les projets d'équipement et de travaux représentent 1 773 425.69 € du total (dont 578 592.69 € de RAR).

### Les recettes :

Le volume total des recettes d'investissement est de 1 910 677.20 € dont (647 881.87 € de RAR)

Concernant la ligne « excédent de fonctionnement capitalisé » :

Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent (1 121 175.30 € cette année) à affecter à la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser (RAR). Il est décidé lors du vote du budget d'affecter en totalité l'excédent d'exploitation au financement des de fonctionnement, les restes à réaliser en recettes d'investissement couvrant les restes à réaliser en dépenses d'investissement.

## III. CONCLUSION :

La poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics et de la conjoncture économique.

## IV. ANNEXES :

- Représentation graphique du budget principal
- État de la dette
- Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette
- Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette
- Détail des opérations d'investissement

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-BP\_2022-BF  
Regu le 15/04/2022

**- Budget global (budget principal et budgets annexes) -**

	Fonctionnement	Investissement	Total
MAIRIE DE SAVIGNE	1 986 183,30	1 910 677,20	3 896 860,50
<b>Total</b>	<b>1 986 183,30</b>	<b>1 910 677,20</b>	<b>3 896 860,50</b>

*\* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-BP\_2022-BF  
Regu le 15/04/2022

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général : 677,41 k€
Charges de personnel : 571,40 k€
Autre : 196,63 k€
Epargne brute : 540,75 k€

Recettes

Contributions directes : 481,35 k€
Dotations et participations : 335,40 k€
Excédent antérieur : 1 121,18 k€
Autre : 48,26 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Dépenses d'équipement : 1 775,89 k€
Dette : 66,60 k€
Autre : 68,19 k€

Recettes

Subventions : 675,98 k€
Excédent antérieur : 645,78 k€
Autre : 48,17 k€
Epargne brute : 540,75 k€

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-BP\_2022-BF  
Regu le 15/04/2022

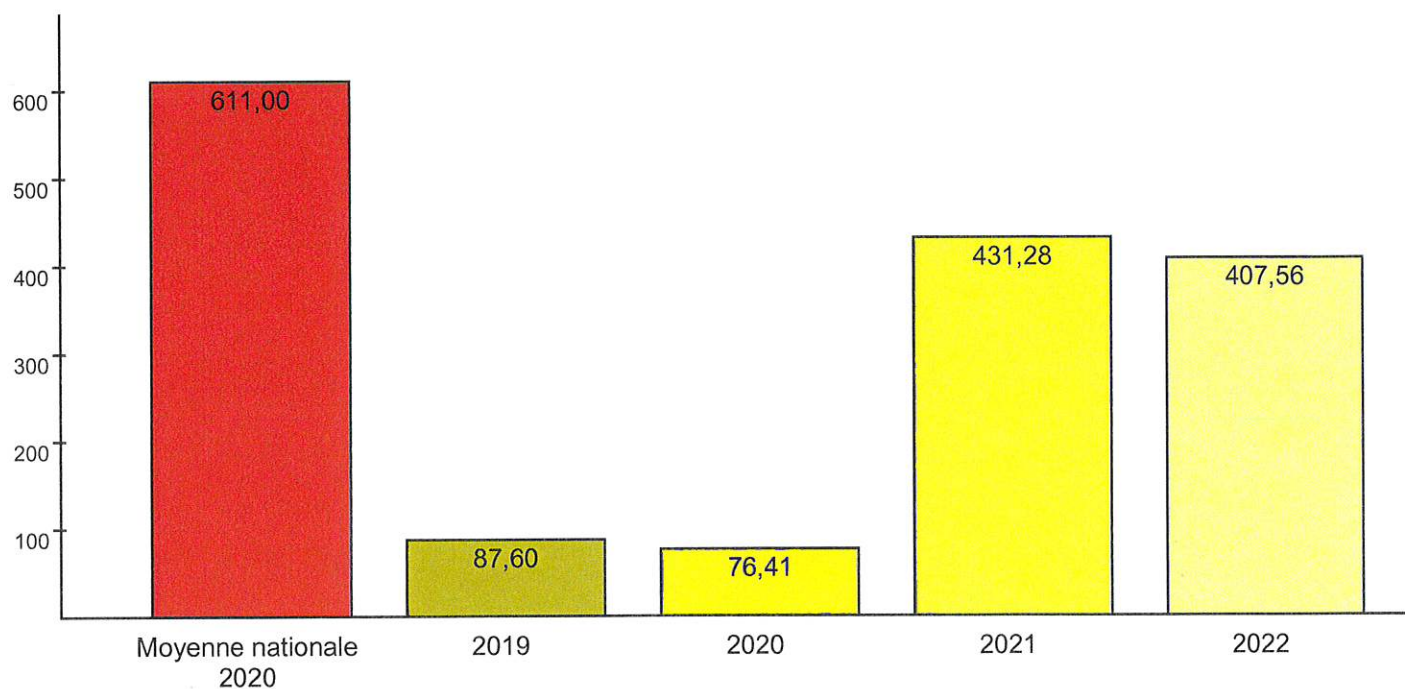
## - Dette -

### Tableau synthétique

	Encours de la dette
MAIRIE DE SAVIGNE	556 320,99
<b>Total</b>	<b>556 320,99</b>

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0,25 an(s)

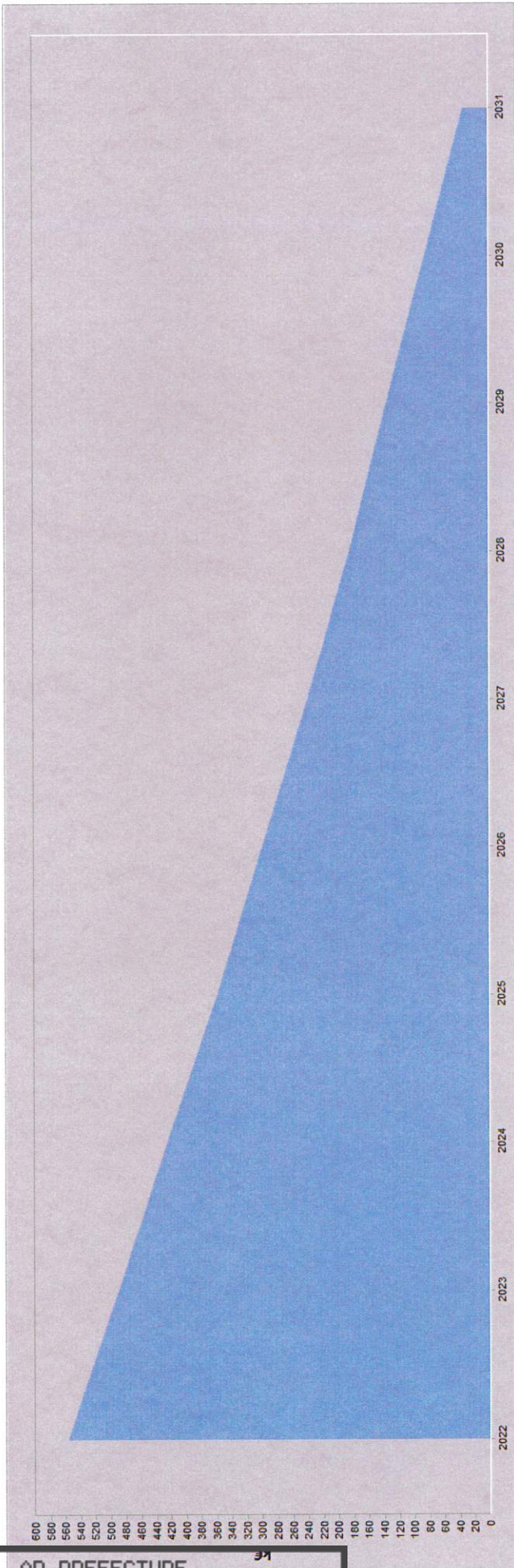
### Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-BP\_2022-BF  
Regu le 15/04/2022

Evolution de l'encours de la dette par année - MAIRIE DE SAVIGNE - 2022



Evolution de l'encours de la dette	
Année	Capital restant dû
2022	556 320,99
2023	490 652,13
2024	424 443,01
2025	358 384,75
2026	299 544,94
2027	240 171,46
2028	185 193,83
2029	134 901,85
2030	84 448,68
2031	33 833,85

AR PREFECTURE

k€

086-218602555-20220331-BP\_2022-BF  
Regu le 15/04/2022

# MAIRIE DE SAVIGNE

## Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

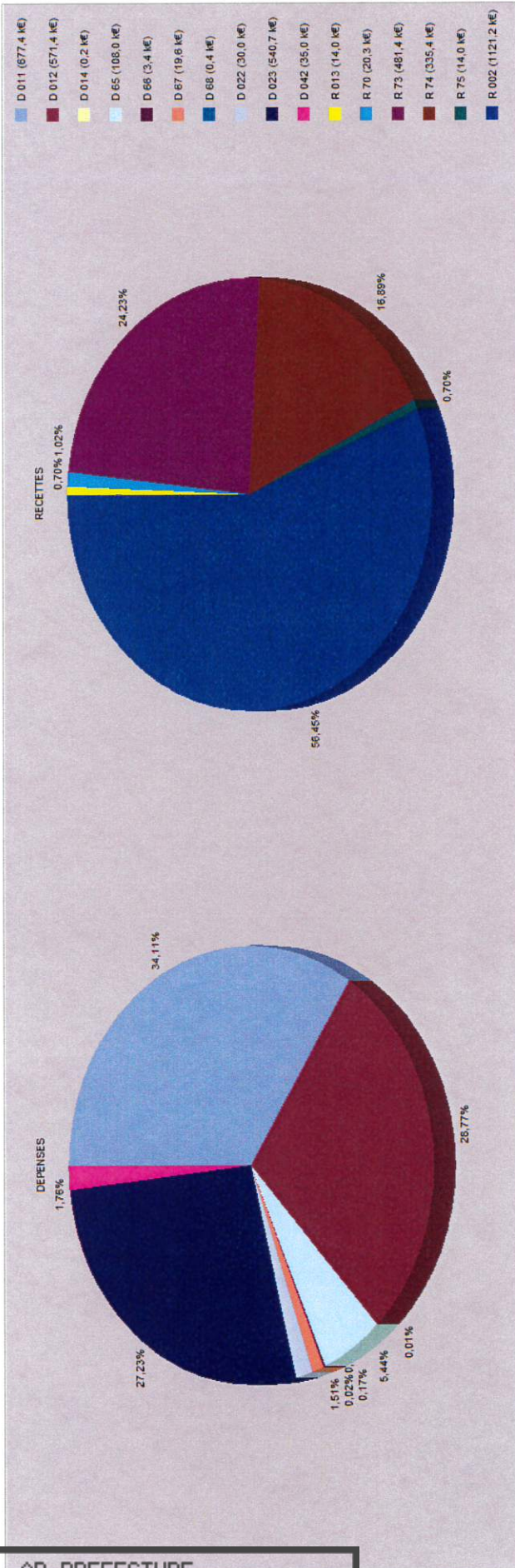
Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change		Total versement	Capital restant
2022	556 320,99	65 668,86	3 449,02	0,00	(+)	0,00	69 117,88	490 652,13
2023	490 652,13	66 209,12	2 908,76	0,00	(+)	0,00	69 117,88	424 443,01
2024	424 443,01	66 058,26	2 354,12	0,00	(+)	0,00	68 412,38	358 384,75
2025	358 384,75	58 839,81	1 812,07	0,00	(+)	0,00	60 651,88	299 544,94
2026	299 544,94	59 373,48	1 278,40	0,00	(+)	0,00	60 651,88	240 171,46
2027	240 171,46	54 977,63	753,75	0,00	(+)	0,00	55 731,38	185 193,83
2028	185 193,83	50 291,98	518,89	0,00	(+)	0,00	50 810,87	134 901,85
2029	134 901,85	50 453,17	357,70	0,00	(+)	0,00	50 810,87	84 448,68
2030	84 448,68	50 614,83	196,05	0,00	(+)	0,00	50 810,88	33 833,85
2031	33 833,85	33 833,85	40,62	0,00	(+)	0,00	33 874,47	0,00
<b>Sous-total</b>		<b>556 320,99</b>	<b>13 669,38</b>	<b>0,00</b>			<b>569 990,37</b>	
<b>Total</b>		<b>556 320,99</b>	<b>13 669,38</b>	<b>0,00</b>			<b>569 990,37</b>	

AR PREFECTURE

086-216642535-20220331-BP\_2022-BF  
Regu le 15/04/2022



Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - MAIRIE DE SAVIGNE - BP - 2022



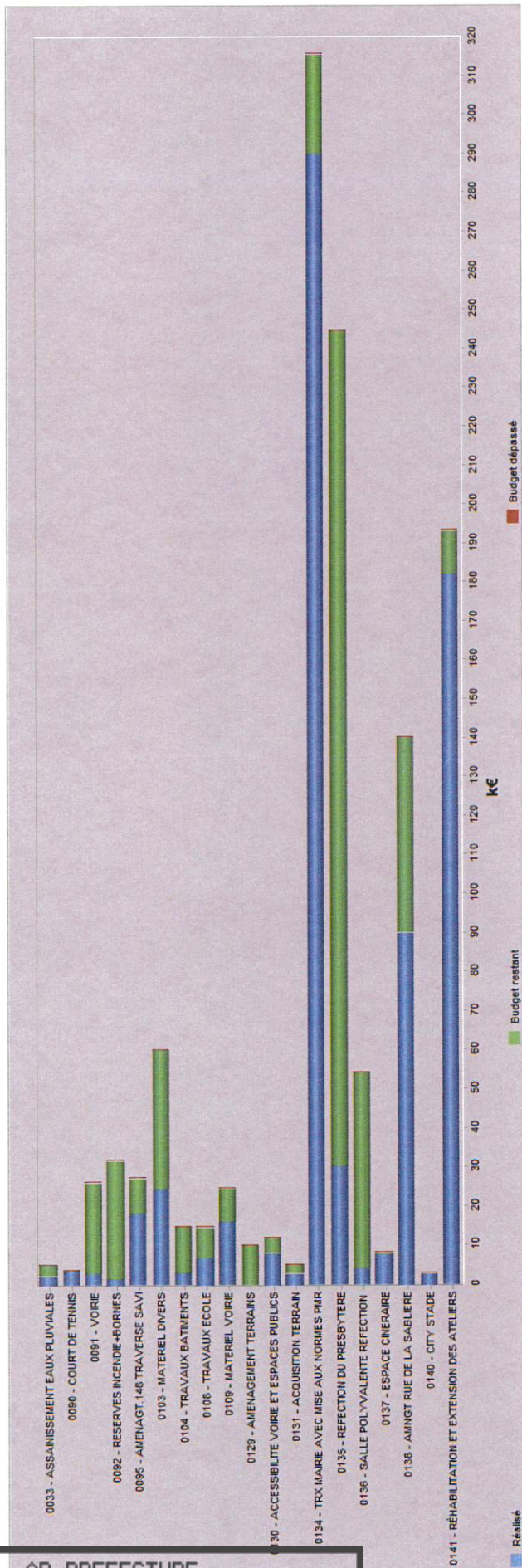
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	677 410,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	571 400,00
014	Atténuations de produits	200,00
65	Autres charges de gestion courante	108 020,35
66	Charges financières	3 449,02
67	Charges exceptionnelles	19 597,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	400,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	540 745,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 961,43
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 986 183,30</b>

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	14 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	20 281,00
73	Impôts et taxes	481 350,00
74	Dotations, subventions et participations	335 395,00
75	Autres produits de gestion courante	13 982,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 121 175,30
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 986 183,30</b>

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-BP\_2022-BF  
Regu le 15/04/2022

Détail des opérations d'équipement - Dépenses - MAIRIE DE SAVIGNE - 2021

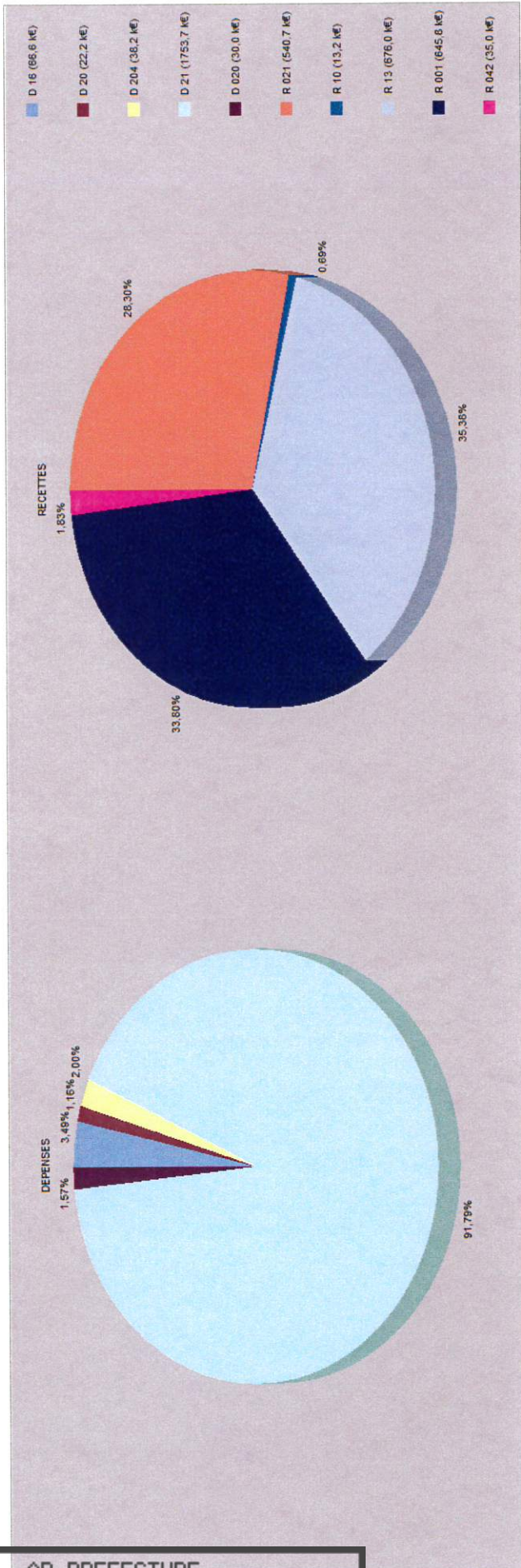


Opération d'équipement	Opérations d'équipement			% Réalisation
	Désignation	Budget	Reol.+Eng.+Encours	
0033	ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	5 000,00	2 268,00	45,36%
0090	COURT DE TENNIS	3 742,80	3 742,80	100,00%
0091	VOIRIE	26 254,70	3 254,70	12,40%
0092	RESERVES INCENDIE+BORNES	31 921,71	1 921,71	6,02%
0095	AMENAGT.148 TRAVERSE SAVI	27 336,40	18 524,40	67,76%
0104	MATERIEL DIVERS	60 000,00	24 467,45	40,78%
0103	TRAVAUX BATIMENTS	15 000,00	3 290,27	21,94%
0134	TRX MAIRIE AVEC MISE AUX NORMES PMR	15 000,00	7 078,78	47,19%
0136	SALLE POLYVALENTE REFECTION	24 665,99	16 551,95	67,10%
0137	AMENAGEMENT TERRAINS	10 000,00	0,00	0,00%
0130	ACCESSIBILITE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	12 000,00	8 210,23	68,42%
0131	ACQUISITION TERRAIN	5 000,00	2 970,00	59,40%
0134	TRX MAIRIE AVEC MISE AUX NORMES PMR	315 750,40	290 389,93	91,97%
0135	REFECTION DU PRESBYTERE	244 800,00	30 360,00	12,40%
0136	SALLE POLYVALENTE REFECTION	54 300,80	4 300,80	7,92%
0137	ESPACE CINERAIRE	8 200,00	7 850,80	95,74%
0138	AMINGT RUE DE LA SABLIERE	140 216,24	90 216,24	64,34%
0140	CITY STADE	3 000,00	3 000,00	100,00%
0141	REHABILITATION ET EXTENSION DES ATELIERS	193 272,00	182 423,34	94,39%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 195 461,04</b>	<b>700 821,40</b>	<b>58,62%</b>

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-BP\_2022-BF  
Regu le 15/04/2022

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette - MAIRIE DE SAVIGNE - BP - 2022



Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 209,00
13	Subventions d'investissement reçues	675 981,87
001	Excédent d'investissement reporté	645 779,40
021	Virement de la section de fonctionnement	540 745,50
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 961,43
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 910 677,20</b>

Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	66 598,86
20	Immobilisations incorporelles	22 159,26
204	Subventions d'équipement versées	38 192,65
21	Immobilisations corporelles	1 753 726,43
020	Dépenses imprévues	30 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 910 677,20</b>

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-BP\_2022-BF  
Regu le 15/04/2022

# Investissement - Articles du chapitre ' 21 - Immobilisations corporelles '

Article	Libellé	Budget prec.	Réalisé	Propositions	R.A.R. 2021	Total budget	% Variation
2144	Terrains nus	5 000,00	2 970,00	15 000,00	0,00	15 000,00	200,00%
2148	Autres terrains	10 000,00	0,00	12 940,00	0,00	12 940,00	29,40%
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	6 742,80	6 742,80	1 060,00	0,00	1 060,00	-84,28%
2132	Hôtel de ville	285 000,00	5 665,21	340 000,00	253 974,32	593 974,32	108,41%
2137	Bâtiments scolaires	15 000,00	7 078,78	1 073,00	0,00	1 073,00	-92,85%
2131	Equipements du cimetière	8 200,00	7 850,80	0,00	0,00	0,00	-100,00%
2131	Autres bâtiments publics	503 072,00	24 595,02	410 000,00	191 478,59	601 478,59	19,56%
2151	Réseaux de voirie	78 591,10	5 591,10	239 000,00	0,00	239 000,00	204,11%
2152	Installations de voirie	25 000,00	0,00	1 200,00	16 188,00	17 388,00	-30,45%
2153	Réseaux câblés	35 190,56	0,00	0,00	35 190,56	35 190,56	0,00%
2153	Réseaux d'électrification	55 025,68	0,00	1 200,00	55 025,68	56 225,68	2,18%
2156	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	31 921,71	0,00	30 000,00	1 921,71	31 921,71	0,00%
2157	Matériel roulant	12 000,00	11 400,00	1 000,00	600,00	1 600,00	-86,67%
2157	Autre matériel et outillage de voirie	12 665,99	3 202,98	5 000,00	1 348,97	6 348,97	-49,87%
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	12 000,00	8 210,23	6 000,00	0,00	6 000,00	-50,00%
2183	Réseaux de voirie	5 000,00	2 268,00	40 000,00	0,00	40 000,00	700,00%
2184	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00	2 313,97	30 000,00	3 525,60	33 525,60	123,50%
2184	Mobilier	25 000,00	13 910,40	10 000,00	0,00	10 000,00	-60,00%
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	4 717,48	51 000,00	0,00	51 000,00	155,00%

